



Collectiu roergàs, « Anèm, Òc ! per la lenga occitana

Ostal del patrimòni, place Foch – 12000 Rodez – 06 78 98 62 31

A Mesdames et Messieurs les candidats aux élections cantonales du département de l'Aveyron

Rodez, le 21 février 2007

Madame, Monsieur,

Le *Collectiu roergàs* a été créé à l'occasion de la manifestation **Anèm, òc ! per la lenga occitana** qui a rassemblé le 17 mars 2007 à Béziers plus de vingt mille personnes, dont **500 aveyronnais** et de très nombreux maires, conseillers généraux, conseillers régionaux, députés, sénateurs.

Il est composé de l'ensemble des associations occitanes de l'Aveyron.

Il vous écrit dans le cadre de la prochaine élection cantonale pour laquelle vous êtes candidat (e).

Le Conseil général de l'Aveyron, sous l'impulsion de Jean Monteillet, puis de René Quatrefages, s'est engagé depuis longtemps de manière significative dans l'action culturelle occitane : « *Al canton* », interventions de transmission de la langue occitane dans les écoles primaires, diffusion culturelle...). Ces opérations ont été de grands succès, tant en terme de mobilisation du public que de qualité des résultats obtenus. Elles répondent à une demande forte de la population, quelle que soit son origine, et à la nécessité de promouvoir de façon intelligente notre identité, ce qui est la base de tout développement culturel, économique et social.

Cependant, il nous paraît nécessaire de passer maintenant à une autre échelle et de mettre en place un véritable **schéma départemental de développement de la langue occitane** en Aveyron, comme sont en train de le faire plusieurs collectivités locales (régions et départements) en France et dans nos régions de langue d'Oc°.

En effet, désormais les départements et les régions ont une responsabilité particulièrement importante pour préserver et surtout faire fructifier le patrimoine de notre civilisation occitane.

Ce schéma pourrait reprendre l'ensemble des thèmes retenus au niveau inter occitan par le comité « *Anèm, Òc* » :

- enseignement de la langue aux enfants et aux adultes : organiser l'information auprès de la population sur l'enseignement bilingue français/occitan dans les écoles publiques, soutenir l'action du secteur associatif (*Calandretas*, cours publics adultes). Le Département doit impérativement demander à signer une convention avec l'Etat comme la loi le prévoit à l'article L 312-10 du code de l'Education.
- animation, création et diffusion culturelle occitane : structurer ce soutien par une politique de commandes et par l'organisation d'un réseau départemental de diffusion.
- socialisation et valorisation de la langue, notamment par le développement progressif de la signalisation bilingue écrite et orale et par l'intégration de l'occitan dans la communication institutionnelle du Département.
- prise en compte du volet occitan dans les politiques contractuelles avec les collectivités locales (communautés de communes, agglomérations...).

Nous serions heureux si vous pouviez nous faire connaître votre sentiment sur cette question et nous indiquer comment vous souhaiteriez travailler avec notre collectif.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération.

Lo collectiu roergàs

° la région Midi-Pyrénées a adopté le sien, à l'unanimité (moins les voix des conseillers FN), le 20 décembre 2007.